

Interpellation

Départ de la collection Planque – Quelles conséquences pour le projet de Musée cantonal des Beaux-Arts dans la halle des locomotives CFF à Lausanne ?

L'annonce du départ (temporaire ?) de la collection Planque ne manque pas de soulever un certain nombre d'interrogations, dans la mesure où cette collection prestigieuse constituait une des composantes importantes des projets actuels et passés de constructions du Musée cantonal des Beaux-Arts.

En outre, les propos relayés dans la presse laissent entendre qu'en partie à tout le moins ce départ résulterait des difficultés de communication entre les propriétaires de la collection et les responsables du département concerné; en particulier il est fait état de "silences", d'absence de réponses concrètes voire d'incertitudes, sans que l'on sache vraiment s'il s'agit d'une problématique liée à la programmation du futur Musée ou à son financement.

Compte tenu de l'importance de cet élément nouveau, sans doute imprévisible et regrettable, l'on souhaite poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Quelles sont les démarches concrètes que le Conseil d'Etat a entrepris vis-à-vis des collections privées, et en particulier auprès de la Fondation Planque, en vue de s'assurer le maintien de ces collections à Lausanne, et en particulier dans le futur MCBA ?
2. Quelles sont les démarches concrètes qu'entend entreprendre le Conseil d'Etat, en vue de permettre le retour de cette collection à Lausanne, et en particulier dans le futur Musée cantonal des Beaux-Arts ? Ces négociations, si elles existent, ont-elles de raisonnables chances d'aboutir ?
3. Le départ de la collection Planque remet-il en cause l'intention du Conseil d'Etat de créer un "pôle muséal" sur le site de la gare de Lausanne ?
4. Le départ de la collection Planque, respectivement son absence dans le futur Musée cantonal des Beaux-Arts sont-ils de nature à remettre en cause la participation privée au financement du dit Musée ? Dans l'affirmative, dans quelles mesures ?
5. Corolairement, le montant du coût de construction total, estimé à ce jour à 75 millions peut-il être maintenu ?

Nous remercions le Conseil d'Etat pour ces réponses.

Pour le Groupe Radical Marc Olivier Buffat député de Lausanne.

NE SOUTIENS PAS DEVELOPPER